



Faisons la lumière sur votre consommation

La consommation annuelle d'électricité liée à l'éclairage de votre logement est fonction du nombre de vos points lumineux, de leur type, mais aussi de votre mode de vie.

Elle est en moyenne de **500 kWh** par logement.

Représentant environ **15 %** de votre facture d'électricité (hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson), l'**éclairage** constitue un **poste important** de votre **consommation** d'électricité*.

* Source CEREN.



Dans le cadre de leur partenariat, **l'ADEME et EDF** s'engagent à vous informer et vous conseiller sur la maîtrise de vos consommations d'électricité.

En complément de leur brochure sur l'étiquette énergie, l'ADEME et EDF vous offrent ce document d'information pour vous aider à choisir des produits d'éclairage économes et performants.

Vous recherchez des informations complémentaires et des conseils d'utilisation sur vos appareils électriques ? N'hésitez pas à consulter les sites internet :

www.ademe.fr

www.edf.fr

ByTheWay - Réf. Médiathèque EDF PART088E2003 - EDF RCS PARIS B 550 081 317 - ADEME réf. 4534 (octobre 2003) - Crédits photos : PhotoAto, Photodisc - nov. 2003 - Document non contractuel.

Des économies avec LES LAMPES BASSE CONSOMMATION



La lampe basse consommation : **UN CHOIX ÉCLAIRÉ**

Basse consommation : **Hautes économies**



Pour maîtriser votre consommation électrique d'éclairage tout en respectant mieux notre environnement, vous avez une alliée : la lampe basse consommation, également appelée **lampe à économie d'énergie** ou encore **lampe fluocompacte**.

Par rapport à une lampe classique, la lampe basse consommation c'est :

> Une durée de vie 6 à 8 fois plus longue !

Une lampe classique à incandescence a une durée de vie limitée à 1 000 heures. En revanche, une lampe basse consommation peut fonctionner pendant 6 000 à 8 000 heures.

> Une sécurité supérieure !

Une lampe basse consommation est plus sûre grâce à son faible dégagement de chaleur. Elle réduit ainsi considérablement les risques de brûlures, notamment pour les enfants.



> 3 à 5 fois moins d'électricité consommée !

Un exemple :

Une lampe fluocompacte 15 W éclaire aussi bien qu'une lampe classique 60 W grâce à une efficacité lumineuse* nettement supérieure.

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE EN WATTS

LAMPE BASSE CONSOMMATION	LAMPE CLASSIQUE À INCANDESCENCE
9 Watts	30 Watts
11 Watts	40 Watts
15 Watts	60 Watts
20 Watts	75 Watts
23 Watts	100 Watts

Source : ADEME

Un conseil :

Si vous disposez d'un luminaire qui n'accepte pas les ampoules classiques de plus de 60 W, vous pouvez les remplacer par une lampe fluocompacte 15 W (ou même 23 W ce qui équivaut alors à un éclairage classique de 100 W).

* L'efficacité lumineuse est le rapport exprimé en lumen/Watt entre la quantité de lumière émise par une lampe (exprimée en lumen) et sa puissance électrique (exprimée en Watt).

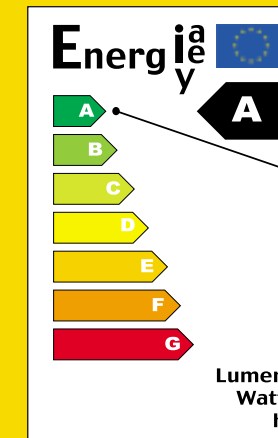
Exemples de lampes :



Bien acheter

Pour vous aider à choisir vos lampes, fiez-vous à l'Étiquette Énergie qui figure sur l'emballage.

Elle vous donne les bons critères pour différencier les lampes et ainsi choisir en toute connaissance de cause celle dont vous avez réellement besoin, notamment pour économiser de l'énergie. Les lampes basse consommation ne conviennent pas aux luminaires halogènes.



Étiquette Énergie
"Lampe d'éclairage"

Classe d'efficacité énergétique : elle exprime la performance énergétique selon une graduation de "A" (les meilleures) à "G" (les moins bonnes).

Lumen — Flux lumineux de la lampe.
Watt — Puissance.
h — Durée de vie.

Nota : L'Étiquette Énergie ci-dessus est un modèle générique que vous pouvez trouver dans différentes versions sur les emballages.

Bon à savoir

Pour faire bon usage de vos lampes basse consommation, voici quelques informations à connaître :

- > elles sont recommandées dans les pièces allumées longtemps : séjour, cuisine ou chambre ;
- > elles supportent mal les allumages et extinctions répétés. Évitez donc de les installer sur un variateur ou de les associer à une minuterie ;
- > dans un souci de préservation de l'environnement, la Commission Européenne travaille sur une directive afin de recycler les sources d'éclairage en fin de vie.